

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 14 mars 2019 : conjoncture, focus huiles essentielles bulgares, actualités réglementaires, études économiques, dispositifs de soutien à la filière.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (ppam) s'est réuni le 14 mars 2019 à Volx, sous la présidence de Bernard Prévault.

Conjoncture sur les marchés des plantes à parfum, aromatiques et médicinales : le bilan de la campagne 2018

Les conditions météorologiques particulières de la campagne 2018 ont peu impacté la production des principales huiles essentielles. Par contre, les cultures de plantes médicinales et aromatiques ont souffert dans certaines zones non irrigables des sécheresses estivale et automnale.

Les surfaces consacrées aux ppam ont continué de progresser en 2018, toutes filières confondues et, dans un contexte de consommation tourné plus que jamais, vers les ingrédients naturels, les marchés restent soutenus et dynamiques.

Suite du focus sur les huiles essentielles bulgares

Le conseil a pris connaissance de nouvelles données sur les huiles essentielles bulgares, issues d'une étude menée par le service agricole de l'ambassade de France en Bulgarie en juin 2018.

La Bulgarie présente une grande tradition de culture de plantes destinées aux huiles essentielles. Ces dernières années, sous l'influence d'une demande mondiale croissante, les différentes zones de production se sont fortement développées, pour les cultures les plus courantes (rose, lavande, coriandre), ainsi que pour des cultures moins répandues comme la menthe ou le fenouil.

L'huile essentielle de rose bulgare est prisée depuis longtemps dans différentes parties du monde. Et ces dernières années, la Bulgarie est devenue le principal pays producteur d'huile essentielle de lavande.=

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur les ppam sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/Actualite/Conseils-specialises/Plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales/2019/Conseil-specialise-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales-de-FranceAgriMer-du-14-mars-2019>

Actualités réglementaires

Le conseil a fait le point sur les dernières actualités réglementaires concernant la filière ppam.

Le Comité interministériel relatif aux ppam et aux huiles essentielles, qui s'est réuni le 13 septembre 2018, avait chargé FranceAgriMer d'organiser une consultation des professionnels, afin de prioriser les suites à donner à l'étude sur la réglementation en vente directe. Un groupe de travail, réuni le 19 décembre 2018, a fait émerger les propositions de priorités suivantes : travailler sur le statut de produits de santé naturel (PSN), élargir la liste des 148 plantes libérées du monopole pharmaceutique, créer une charte sur l'étiquetage et les bonnes pratiques de fabrication avec un travail sur les allégations traditionnelles, et mutualiser les données toxicologiques des ingrédients des produits cosmétiques pour les producteurs qui commercialisent en vente directe.

Le conseil a également été informé du début des inspections sur la conformité des importateurs et des fabricants aux obligations d'enregistrement Reach, l'accent étant mis principalement sur les substances importées ou fabriquées en quantités de 1 à 100 tonnes par an.

Les plantes à parfum et aromatiques dans les nouveaux produits alimentaires et cosmétiques

FranceAgriMer a présenté en conseil une étude sur l'utilisation des plantes à parfum et aromatiques dans les nouveaux produits des secteurs alimentaires, cosmétiques et détergents.

En 2017, 66 huiles essentielles ont été dénombrées comme ingrédients de nouveaux produits cosmétiques et alimentaires dans le monde, avec comme principales espèces les menthes, les lavandes et les agrumes.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr/Bibliotheque/INFORMATIONS-ECONOMIQUES/PPAM/ETUDES-ET-SYNTHESES/2019/Etude-nouveaux-debouches-Janvier-2019>

Commercialisation des plantes médicinales et des huiles essentielles dans le circuit pharmaceutique

Le conseil a pris connaissance des enseignements d'une étude réalisée par FranceAgriMer à partir des données d'OpenHealth sur la vente de plantes médicinales en pharmacies et parapharmacies.

Le marché des plantes médicinales dans les pharmacies et parapharmacies regroupe l'herboristerie, les compléments alimentaires (produits de phytothérapie) et l'aromathérapie. Ainsi, le marché global des plantes médicinales est évalué, en 2017, à 294,7 millions d'euros en pharmacie et à 36,4 M€ en parapharmacie. Le marché de la pharmacie est huit fois plus important que celui de la parapharmacie.

Le secteur le plus important est, de loin, celui de l'aromathérapie (60 % du chiffre d'affaires en pharmacie avec 181,7 M€ et 80 % en parapharmacie avec 29 M€). Le secteur des compléments alimentaires à base de plantes représente 34,2 % du chiffre d'affaires en pharmacie (avec 101 M€) et 17,8 % en parapharmacie (6,5 M€). L'herboristerie représente, quant à elle, seulement 4 % pour la pharmacie et 2,5 % pour la parapharmacie.

Ces chiffres montrent la prédominance et le développement à venir de l'aromathérapie. Pour la phytothérapie, le débouché parapharmacie se développe à un rythme soutenu.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr/Bibliotheque/INFORMATIONS-ECONOMIQUES/PPAM/ETUDES-ET-SYNTHESES/2019/Etude-vente-plantes-medicinales-en-pharmacie-et-parapharmacie-Janvier-2019>

Soutien à la filière ppam : informations sur les dispositifs 2019

Un point sur les dispositifs mis en œuvre par FranceAgriMer pour accompagner la filière ppam en 2019 a été proposé aux membres du conseil.

La mesure d'assistance technique en faveur des productions de ppam permet de soutenir des actions visant à améliorer la performance économique ou environnementale des productions de ppam et à développer la filière. Les actions éligibles sont notamment : la définition et la diffusion de méthodes de protection des cultures, de nouveaux itinéraires de production et de procédés de première transformation, l'acquisition de références techniques et économiques et la vulgarisation des connaissances scientifiques, économiques ou réglementaires auprès des producteurs, la conception et le suivi de projets destinés à valoriser de nouveaux débouchés, ...

Les dossiers des demandeurs doivent être déposés avant le 30 avril 2019.

Concernant les aides aux investissements réalisés pour la production de ppam et pour les distillateurs, l'appel à projets est ouvert jusqu'au 1^{er} mai 2019.

Pour en savoir plus : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales>

À l'occasion de cette dernière séance de la mandature 2015-2019, les membres du conseil spécialisé ont tenu à remercier son président pour la diversité et la qualité des échanges qui se sont déroulés dans cette instance. Le rôle de FranceAgriMer dans l'éclairage économique des marchés, la concertation et la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement en faveur de la filière a notamment été souligné.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 25 38

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
